

FLEUR DE SAMA

CONDITIONS GENERALES DE VENTE POUR CLIENTS PROFESSIONNELS

Article 1 - Champ d'application

1. Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve à l'ensemble des ventes conclues par la Société FLEUR DE SAMA auprès d'acheteurs professionnels, désirant acquérir les produits proposés à la vente par la Société FLEUR DE SAMA.

FLEUR DE SAMA est une société à responsabilité limitée au capital de 1.000 Euros, dont le siège social est situé à SAINT PIERRE D'OLERON (17310), 46 route de la plage de Matha, immatriculée au RCS de La Rochelle sous le numéro 790 700 710 (« FLEUR DE SAMA »).
N° TVA : FR2579070071000011

Le « Client » désigne tout acheteur professionnel souhaitant acquérir un produit proposé à la vente par FLEUR DE SAMA.

2. La passation d'une commande à FLEUR DE SAMA entraîne l'acceptation entière et sans réserve des présentes conditions générales de vente par le Client et, le cas échéant, la renonciation à ses conditions générales d'achat.

3. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de FLEUR DE SAMA, prévaloir contre les présentes Conditions Générales de Vente.

Toute condition contraire opposée par le Client, sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à FLEUR DE SAMA, quel que soit le moment où elle aurait pu être portée à sa connaissance.

4. Les ratures, griffes, corrections et toute clause supplémentaire, manuscrite ou non, figurant sur les Conditions Générales de Vente de FLEUR DE SAMA, ne pourront de ce fait être opposées par le Client.

Article 2 – Devis et Acceptation

1. FLEUR DE SAMA ne produit ses produits qu'en « petite série » en fonction des commandes passées par ses Clients.

2. Les demandes de devis (la « *Demande de Devis* ») peuvent être adressées à FLEUR DE SAMA par tous moyens (téléphone, courrier, courrier électronique).

3. Dans un délai de 15 jours au maximum à compter de la réception de la Demande de Devis, FLEUR DE SAMA adressera, par tous moyens écrits, au Client un devis stipulant notamment les délais de fabrication et de livraison (le « *Devis* »).

4. Le Client devra alors accepter le Devis dans un délai de 8 jours ; à défaut d'acceptation du Devis dans ce délai, celui-ci sera caduc.

5. Les ventes ne sont parfaites qu'après acceptation expresse et sans réserve du Devis par le Client notifiée par tous moyens écrits à FLEUR DE SAMA.

Article 3 – Conditions financières

1. Le prix convenu entre les parties est celui qui ressort du Devis établi par FLEUR DE SAMA.

2. Les prix sont entendus en Euros, hors taxes.

3. Les prix s'entendent nets, « départ dépôt », sauf conditions particulières expressément acceptée par FLEUR DE SAMA. Tous les frais accessoires, tels que frais de transport, d'assurances, droits de douane et taxes éventuelles, frais bancaires, droits d'enregistrement etc, sont à la charge du Client.

4. FLEUR DE SAMA se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment étant entendu que les produits seront facturés sur la base du tarif en vigueur au jour de l'établissement du Devis par FLEUR DE SAMA.

5. Toutes les factures sont datées du jour de la remise des produits au transporteur.

Article 4 – Conditions générales de paiement

1. Les conditions de règlement indiquées sur les Devis établis par FLEUR DE SAMA sont seules valables (soit un acompte de 40 % à la commande et le solde à la livraison et paiement comptant en cas d'achat en magasin), quelles que soient celles figurant sur les documents renvoyés par le Client.

2. La remise des produits commandés au transporteur rend le paiement exigible dans son intégralité au vu de la facturation concomitante.

3. Le paiement peut être effectué :

Par chèque bancaire émis à l'ordre de FLEUR DE SAMA

Par cartes bancaires : Visa, MasterCard, autres cartes bleues

Par virement bancaire

4. Le défaut de paiement complet d'une quelconque facture à son échéance exacte rend le paiement de toutes les factures dudit Client immédiatement exigibles.

FLEUR DE SAMA a, en outre, dans ce cas, la faculté de suspendre ou d'annuler, purement et simplement, l'exécution des commandes en cours et d'exiger le paiement comptant avant fabrication et/ou

enlèvement de tout nouveau produit, quelles que soient les conditions antérieurement convenues pour ce produit.

5. Toute somme non payée le jour suivant la date de paiement stipulée dans le Devis établi par FLEUR DE SAMA entraîne l'application d'un intérêt de retard équivalent au taux d'intérêt légal majoré de 7 points, outre l'indemnité forfaitaire d'un montant de 40 Euros pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement.

6. En outre, le défaut de paiement à l'échéance entraînera de convention expresse l'exigibilité, à titre de clause pénale au sens de l'article 1229 du Code Civil, d'une indemnité égale à 15 % du montant des créances de FLEUR DE SAMA sur le Client, ainsi que le remboursement de tous frais judiciaires et extrajudiciaires éventuels.

Article 5 – Livraisons

1. Les délais de livraison indiqués par FLEUR DE SAMA s'entendent à partir de la date de notification de l'acceptation du Devis par le Client à FLEUR DE SAMA.

2. Ces délais ne sont donnés qu'à titre indicatif et leur dépassement ne peut entraîner, ni annulation de la commande, ni indemnité.

Dans tous les cas, si les conditions de paiement fixées ne sont pas observées par le Client, ou si les renseignements, pièces et/ou documents à charge de ce dernier ne sont pas parvenus à FLEUR DE SAMA en temps utiles, FLEUR DE SAMA peut suspendre ou retarder, sans indemnité à sa charge, l'exécution de la commande.

3. En cas de retard de ses approvisionnements comme en cas de rupture de ses stocks ou d'insuffisance de main d'œuvre, FLEUR DE SAMA pourra, si bon lui semble, proposer au Client la résolution amiable de sa commande, à moins que FLEUR DE SAMA ne préfère suspendre simplement l'exécution de celle-ci.

Dans l'un comme dans l'autre cas, FLEUR DE SAMA ne saurait être tenue à quelque indemnité que ce soit.

4. Tout retard résultant d'un événement indépendant de la volonté de FLEUR DE SAMA ainsi que tout retard dû à un cas fortuit ou de force majeure y compris la grève, allongera les délais de livraison d'une durée égale à celle pendant laquelle l'événement évoqué aura produit ses effets.

Le cas échéant, la livraison partielle de la commande devra être acceptée par le Client quand bien même la commande ne pourrait être livrée en totalité.

Si FLEUR DE SAMA ne peut pas livrer des produits en raison de la survenance de tel(s) événement(s), FLEUR DE SAMA pourra résilier la vente en le notifiant au Client avant la date prévue pour la livraison et ce, sans que cela puisse constituer pour le Client un motif de demande de dommages et intérêts.

5. En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si le Client est à jour de ses obligations envers FLEUR DE SAMA.

6. Le Client est tenu de vérifier l'état des produits livrés. Il dispose d'un délai de 7 jours francs à compter de la livraison pour former, par courrier électronique réitéré par lettre recommandée avec accusé réception adressée à FLEUR DE SAMA, toutes réserves ou réclamations pour non conformité ou vice apparent des produits livrés, avec tous les justificatifs y afférents. Passé ce délai et à défaut d'avoir respecté ces formalités, les produits seront réputés conformes en qualité et en quantité et exempts de tout vice apparent et aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée par FLEUR DE SAMA.

FLEUR DE SAMA remplacera dans les plus brefs délais et à ses frais, les produits livrés dont le vice apparent ou le défaut de conformité aura été dûment prouvé par le Client. En cas d'impossibilité pour FLEUR DE SAMA de remplacer les produits livrés dont le vice apparent ou le défaut de conformité aura été dûment prouvé par le Client, FLEUR DE SAMA pourra proposer au Client la livraison de produits similaires.

Aucun retour de produits ne pourra être effectué par le Client sans l'accord préalable exprès, écrit, de FLEUR DE SAMA, obtenu notamment par télécopie ou courrier électronique.

La réclamation effectuée par le Client dans les conditions et selon les modalités décrites par le présent article ne suspend pas le paiement par le Client des produits concernés.

Article 6 – Transfert des risques – Transport

1. Le transfert des risques sur les produits vendus par FLEUR DE SAMA s'effectue « départ usine » à la remise des produits au transporteur.

2. Si l'expédition est retardée par la volonté du Client et sous réserve que FLEUR DE SAMA y consente, le produit est emmagasiné et manutentionné aux frais et risques du Client sans responsabilité à charge de FLEUR DE SAMA.

Article 7 – Réserve de propriété

1. FLEUR DE SAMA reste propriétaire des produits et des droits d'utilisation des produits vendus jusqu'au parfait paiement de leur prix par le Client.

2. La propriété des produits et des droits d'utilisation des produits vendus est réservée à FLEUR DE SAMA, qui conserve, en conséquence, la faculté de les reprendre en l'état et en tous lieux où ils se trouvent sous la garde du Client, ou bien, d'en revendiquer tout ou partie du prix de revente auprès d'un tiers sous acquéreur, comme d'en interdire ou d'en limiter l'utilisation par tous moyens.

3. La reprise des produits et des droits d'utilisation des produits par FLEUR DE SAMA intervient sans préjudice de toutes indemnités et dommages et intérêts pour frais d'annulation et de reprise comme pour la dépréciation qu'ils auraient pu subir.

4. Le Client accepte expressément la présente clause de réserve de propriété et reconnaît sans réserves que FLEUR DE SAMA reste propriétaire des produits jusqu'au paiement intégral de leur prix, et que FLEUR DE SAMA conserve, en conséquence, la faculté de les reprendre en l'état et en tous lieux.

Article 8 – Garanties

1. Les produits doivent être vérifiés par le Client à leur livraison, et toute réclamation, réserve ou contestation relative au défaut de conformité ou au vice apparent, doit être effectuée dans les conditions fixées à l'article 5.6.

Le Client devra fournir toute justification quant à la réalité des défauts constatés, FLEUR DE SAMA se réservant le droit de procéder, directement ou indirectement, à toute constatation et vérification sur place.

2. Les défauts et détériorations des produits livrés consécutifs à des conditions anormales de stockage et/ou de conservation chez le Client, notamment en cas d'accident de quelque nature que ce soit, ne pourront ouvrir droit à la garantie due par FLEUR DE SAMA.

3. Les produits fournis par FLEUR DE SAMA bénéficient d'une garantie contre les vices cachés dans les conditions ci-après déterminées :

Toute garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation, négligence ou défaut d'entretien de la part du Client, comme en cas d'usure normale du produit, d'accident ou de force majeure et la garantie de FLEUR DE SAMA est limitée au remplacement des produits affectés d'un vice caché.

Cette garantie est d'une durée d'1 an à compter de la date de facturation par FLEUR DE SAMA au Client.

Cette garantie cesse de plein droit à l'issue de la dite période d'1 an.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer FLEUR DE SAMA, par courrier électronique réitéré par lettre recommandée avec accusé réception adressée à FLEUR DE SAMA, de l'existence du vice caché dans un délai maximum de 7 jours francs à compter de sa découverte. Il incombe au Client de prouver le jour de cette découverte.

FLEUR DE SAMA remplacera ou fera réparer les produits jugés défectueux.

La responsabilité de FLEUR DE SAMA ne saurait être engagée en cas de non respect de la législation du pays dans lequel les produits sont livrés, qu'il appartient au Client de vérifier.

Les photographies et illustrations accompagnant les produits sur le site Internet www.fleurdesama.com n'ont pas de valeur contractuelle et ne sauraient donc engager la responsabilité de FLEUR DE SAMA.

Le Client est seul responsable du choix des produits, de leur conservation et de leur utilisation.

FLEUR DE SAMA ne sera pas considérée comme responsable ni défaillante pour tout retard ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence française.

5. FLEUR DE SAMA ne garantit pas les conséquences liées au défaut du produit vendu pour une quelconque activité professionnelle du Client.

Article 9 – Propriété intellectuelle

3. La vente des produits n'entraîne, en aucun cas, cession des droits de reproduction, représentation, exploitation et plus généralement tous droits incorporels reconnus ou à reconnaître à ceux qui ont participé à la réalisation des produits vendus par FLEUR DE SAMA.

4. Ainsi, sauf accord exprès et préalable de FLEUR DE SAMA, il est interdit au Client, sous peine de poursuites, de reproduire en totalité ou en partie les produits qu'il aura achetés tout comme leur forme, leur identité visuelle, leur nom, leurs fonctionnalités et plus généralement tous leurs composants.

5. Il est également interdit de transmettre à des tiers des informations permettant la reproduction de ces produits, auquel cas, il se rendrait coupable de complicité du délit de contrefaçon.

6. En outre, le Client s'interdit de télédiffuser ou de permettre la télédiffusion, de tout ou partie des produits vendus, par quelque système que ce soit.

Il s'interdit également d'en assurer ou d'en faire assurer des représentations publiques à des fins commerciales.

7. La violation de ces dispositions pourra entraîner l'annulation de toute commande, ce, nonobstant l'engagement de poursuites.

Article 10 – Droit applicable

Toute question relative aux présentes conditions générales de vente ainsi qu'aux ventes qu'elles régissent, qui ne serait pas traitée par les présentes stipulations contractuelles, sera régie par la loi française à l'exclusion de tout autre droit.

Article 11 – Attribution de juridiction

1. L'élection de domicile est faite par FLEUR DE SAMA, à son siège social.

2. Tout différend au sujet de l'application des présentes conditions générales de vente et de leur interprétation, de leur exécution et des contrats de vente conclus par FLEUR DE SAMA, ou au paiement du prix, sera porté devant le tribunal de commerce du siège de FLEUR DE SAMA, quel que soit le lieu de la commande, de la livraison, et du paiement et le mode de paiement, et même en cas d'appel de garantie ou de pluralité des défenseurs.

3. L'attribution de compétence est générale et s'applique, qu'il s'agisse d'une demande principale, d'une demande incidente, d'une action au fond ou d'un référé.

4. En outre, en cas d'action en justice ou toute autre action en recouvrement de créances par FLEUR DE SAMA, les frais de sommation, de justice, ainsi que les honoraires d'avocat et d'huissier, et tous les frais annexes seront à la charge du Client fautif, ainsi que les frais liés ou découlant du non-respect par le Client des conditions de paiement ou de livraison de la commande considérée.

Article 12 – Exécution des présentes

1. Les clauses des présentes conditions générales de vente doivent toutes recevoir leur pleine et entière application, faute de quoi la vente ou la prestation n'eût pas été conclue.

2. Le fait que FLEUR DE SAMA ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

3. Si l'une quelconque des clauses des présentes était déclarée nulle en raison de l'évolution législative ou jurisprudentielle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité des autres conditions générales de vente.

4. Les conventions formées entre FLEUR DE SAMA et le Client doivent être exécutées de bonne foi.

Article 15 - Service clientèle

Pour toute question, le service clientèle de FLEUR DE SAMA est à votre disposition à l'adresse suivante :

Service clientèle FLEUR DE SAMA

46 route de la plage de Matha 17310 SAINT PIERRE D'OLERON France

et par courrier électronique : fleurdesama@gmail.com

Téléphone : 06.20.09.44.17 ou 06.61.19.94.94